

Lausanne, le 5 mars 2024

**OUI À UNE MATURITÉ GYMNASIALE EN 4 ANS QUI RÉPONDE AUX ENJEUX ACTUELS
NON À UN DÉMANTÈLEMENT DU DEGRÉ SECONDAIRE I DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE**

Lors de sa conférence de presse du jour, Frédéric Borloz, chef du Département de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle (DEF) a annoncé la mise en œuvre de la réforme de la maturité gymnasiale au secondaire II et dans l'école obligatoire (projet MAT-EO). Le SSP dénonce le passage en force – sans consultation – du modèle 10/11+4 par le DEF et l'absence totale d'arguments de fond qui justifieraient ce choix. Si notre syndicat salue le passage à quatre ans de la maturité gymnasiale, il s'oppose avec vigueur à tout démantèlement du degré secondaire I et regrette l'absence de réelle revalorisation de la formation professionnelle.

Concernant les gymnases, la décision fédérale est claire : la maturité durera quatre ans. Plus que jamais, quatre ans sont une nécessité, notamment au vu du nouveau plan d'études de cette voie qui prévoit l'acquisition de compétences additionnelles. C'est la qualité de la formation qui se joue ici. La déclinaison du plan d'études au niveau cantonal sera un travail de longue haleine pour les professionnel-le-s de l'enseignement. Du temps suffisant pour échanger, réfléchir et rédiger devra être dégagé à cet effet. Dans ce cadre, les nouvelles exigences concernant les domaines transversaux (dans leur mise en œuvre notamment et les moyens dégagés) sont un élément majeur. Enfin, le Chef du DEF passe sous silence une quelconque planification des constructions pour répondre à l'augmentation démographique et à cette future quatrième année. Nous rappelons son urgente nécessité conjointement à un calendrier précis qui devra être respecté. Cette planification doit répondre aux besoins effectifs : « Un an de plus implique un besoin supplémentaire de locaux. Les sureffectifs sont monnaie courante en première année depuis bientôt 15 ans dans les gymnases ! Il est temps d'investir sérieusement pour assurer de bonnes conditions d'études ! », rappelle Cora Antonioli, enseignante au gymnase¹.

En ce qui concerne les formations professionnelles, le SSP rejette la mise en compétition artificielle entre les filières générales et professionnelles. Cette opposition, régulièrement exploitée par nos autorités, est complètement stérile. Alors qu'un nombre trop élevé de jeunes se

retrouvent sans solution certifiante à la fin de l'école obligatoireⁱⁱ, une politique ambitieuse devrait viser à offrir une opportunité de formation à ces jeunes, notamment dans l'enseignement professionnel. Pour revaloriser véritablement la formation professionnelle, nous demandons des mesures ciblées, telles que, par exemple, le développement de filières mixtes (école et dual), la préservation d'une formation générale et de l'ancrage disciplinaire et la valorisation de la maturité professionnelle. L'amélioration des conditions de travail et de sécurité en entreprise est urgente et le développement d'une visée inclusive essentiel. Jusqu'à présent, les actions du DEF ont surtout été orientées sur la communication et l'annonce d'une « fluidification des parcours » semble bien vague. « Les mesures annoncées aujourd'hui ne répondent pas réellement à l'enjeu actuel et renforcent la sélection au lieu de promouvoir le libre choix et le droit à la formation » selon Nadège Evans, enseignante dans une école professionnelle.

Enfin, les conséquences les plus graves de l'application du modèle mixte 10/11+4 se feront sentir dans l'école obligatoire. Le SSP condamne fermement l'intention du département de compromettre la cohérence et l'universalité du cycle 3. « La réforme entraînera une gabegie dans l'organisation, des incohérences dans le système et une augmentation de la sélection au degré du secondaire 1 », dénonce Anne Bassin, enseignante secondaire 1. Les conséquences seront lourdes : une désorganisation et une refonte des classes pré-gymnasiales (VP) de 1¹e année en raison du départ d'un certain nombre d'élèves



pour le gymnase (de la voie directe) à la fin de la 10^e année déjà (qui entraînera la quasi-disparition de la 11VP), des incohérences dans les programmes d'études, y compris pour la voie générale et une sélection accrue à l'école, sélection déjà trop présente dans notre système éducatif. Finalement, des conséquences négatives sur l'emploi sont à prévoir. Nous détaillons en annexe les conséquences concrètes sur le cycle 3 de l'école obligatoire.

Le SSP est déterminé à lutter contre cette réforme par différents moyens pour promouvoir la seule solution juste et profitable aux élèves : maintenir l'école obligatoire à 11 ans pour toutes et tous, une maturité gymnasiale sur 4 ans dont le plan d'études cantonal est construit par les professionnel·le·s et une véritable revalorisation de la formation professionnelle.

ⁱ Voir notre page consacrée aux effectifs des classes dans les gymnases depuis 2010 et notamment les éléments statistiques sur le site du SSP Vaud : <https://vaud.ssp-vpod.ch/gymnases-sureffectifsetconstructions>.

ⁱⁱ Dans le canton de Vaud, à la rentrée 2021, trois mois après la fin de l'année scolaire, on comptait 47% des élèves

inscrit·e·s dans une formation générale (gymnase + école de culture générale), 21% dans une formation professionnelle, 13% dans une structure de transition, 10% dans une classe de raccordement, 8% sans solution référencée et 1% d'autres situations (données DEF).

Contacts:

- Cora Antonioli, membre du comité SSP-Enseignement, enseignante au Gymnase, 078 677 99 32.
- Julien Eggenberger, membre du comité SSP-Enseignement, enseignant au secondaire I, 076 344 04 70.



ANNEXE :

PROJET MAT-EO : LES IMPACTS DÉSASTREUX DU MODÈLE MIXTE 10/11+4 SUR LE DEGRÉ SECONDAIRE I : AUTANT DE RAISONS DE S'Y OPPOSER

La quatrième année de maturité gymnasiale qui s'ajoute aux trois actuelles devrait constituer une opportunité d'amélioration de la formation et cela sur trois points au moins : la mise en œuvre du nouveau plan d'études qui nécessitera plus d'heures, un ajustement du nombre d'heures hebdomadaires à la baisse (la grille horaire actuelle est exagérément chargée) ainsi qu'un meilleur taux de réussite grâce à un rythme d'apprentissage mieux adapté (et donc une diminution des redoublements). Le modèle choisi ne permet aucune amélioration de la situation actuelle sur ces points. On peut même s'attendre à ce que les élèves qui quitteront l'école obligatoire en fin de 10^e rencontrent de grandes difficultés du moment qu'elles et ils n'auront pas parcouru l'entier du PER. En plus d'une opportunité manquée d'améliorer la maturité gymnasiale et des conséquences délétères pour certaines et certains élèves, cette décision va occasionner des conséquences désastreuses sur le degré secondaire I.

En voici quelques exemples :

1. DÉSORGANISATION DES CLASSES

A. PERTE DE LA DYNAMIQUE DE CLASSE

Le départ de nombreuses et nombreux élèves en fin de 10VP va entraîner une réorganisation des classes et remettre en cause la dynamique de classe qui s'est patiemment construite sur deux ans autour d'un projet, d'activités, etc... Les classes de 11VP seront des regroupements des « restes », c'est-à-dire des élèves qui auront échoué à aller en voie maturité à l'issue de la 10VP. Par exemple, dans l'établissement Y, les élèves des trois classes de 10VP qui n'iront pas en voie maturité seront réunis dans une seule classe, nouvelle classe qui sera composée donc de trois groupes différents.

B. RUPTURE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

La refonte des classes va provoquer une rupture pédagogique supplémentaire pour les élèves, avec pour une majorité d'entre elles et eux un changement de titulaire de la maîtrise de classe et des changements d'enseignant-e-s. Dans la nouvelle classe de 11VP qui récupérera les élèves qui n'iront pas en voie maturité, l'équipe pédagogique sera réorganisée. Par ailleurs, l'existence d'équipes pédagogiques par volée sera perdue en grande partie puisque la durée du cycle sera différente selon les classes.

C. PRESSION SUR L'EMPLOI À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU MODÈLE 10/11+4

La suppression d'une partie des cours de 11VP occasionnera, d'après nos estimations, la perte d'environ 20% des périodes données sur l'entier de la voie pré-gymnasiale et 10% des périodes données sur l'entier du degré secondaire I. Alors que des postes nouveaux seront créés dans les gymnases, aucune garantie du département n'est donnée à ce jour que des priorités seront accordées aux personnes en poste dans l'école obligatoire. Par ailleurs, une part des personnes concernées n'ont pas les titres requis pour enseigner au niveau secondaire II. Finalement, des effets de seuil vont se poser car ces périodes supprimées ne correspondront, généralement, pas exactement à des postes. Le cas échéant, le SSP se mobilisera pour défendre les emplois et entend que toutes les garanties de la Loi sur le personnel soient mises en œuvre, et en particulier que les impacts sur l'emploi soient négociés.

2. COHÉRENCE AVEC LE PLAN D'ÉTUDES

A. PRESSION SUR LES PROGRAMMES DE 9 ET 10^E

Le plan d'études romand (PER) fixe les objectifs à atteindre par cycle. Ainsi, le programme du secondaire I est planifié sur une période de trois ans. Or, avec un modèle mixte 10/11+4, certain-e-s élèves n'auront plus que deux ans pour acquérir l'ensemble des compétences attendues puisqu'elles et ils quitteront l'école obligatoire en fin de 10^e année déjà et qu'il n'est pas raisonnablement envisageable de promouvoir prématurément au gymnase des élèves qui n'auraient pas parcouru l'entier du programme. Ainsi, le



programme initialement prévu sur trois ans devrait être vu en deux ans seulement. Ceci mettrait à rude épreuve les enseignant·e·s et infligerait une lourde pression à toutes et tous les élèves. Mais ce sont principalement celles et ceux ayant besoin de temps pour asseoir leurs compétences qui se verraient léser par un rythme encore plus rapide qu'actuellement. Dans tous les cas, il semble clair que les élèves qui quitteront l'école obligatoire en fin de 10^e n'auront pas parcouru l'entier du programme prévu. Ceci les mènera inévitablement face à de grandes difficultés en arrivant au gymnase dont le plan d'études postule la maîtrise des objectifs travaillés au sein de l'école obligatoire.

B. DIMENSION ACCESSOIRE DE LA IIVP

Conséquence du point précédent, le contenu du programme de la 11^e année recèle une grande part d'incertitudes. Si l'ensemble des objectifs du cycle 3 a été vu au pas de charge en 9^e et 10^e année, que restera-t-il au menu de la 11^e ? Au mieux, elle sera une année de remédiation pour les élèves qui n'auront pas réussi à acquérir en deux ans des compétences initialement prévues sur trois ans, avec la perte de motivation qui accompagnera la nécessité de revenir sur des sujets déjà étudiés mais mal assimilés par les élèves restant ·e·s ; au pire, elle se bornera à aborder des thèmes secondaires, moins essentiels pour le passage au gymnase, constituant ainsi elle aussi une année peu motivante.

C. IMPACT NÉGATIF SUR LE PROGRAMME DE VG

L'école vaudoise favorise les réorientations et les changements de voies en cours de cycle. Par conséquent, les programmes de VP et de VG sont alignés afin que les élèves puissent passer d'une voie à l'autre soit au semestre, soit en fin d'année. Donc, si le programme de VP doit être vu en deux ans plutôt qu'en trois, il en sera de même pour celui de VG afin de permettre aux élèves de rejoindre la voie pré-gymnasiale si leurs résultats le leur permettent. Or, les programmes de VG sont déjà extrêmement denses pour des classes hétéroclites où les élèves ont besoin de temps – et en ont le droit – pour acquérir de nouvelles compétences. Dans un modèle 10+4, il serait pour ainsi dire inconcevable qu'un·e élève de VG rejoigne la voie pré-gymnasiale, étant donné que la pression serait mise sur le programme de VP.

3. AUGMENTATION DE LA SÉLECTION À L'ÉCOLE

A. UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE DE STRESS SÉLECTIF

Aujourd'hui, l'école vaudoise se caractérise par sa sélection importante avec un seuil décisif, la 8P. Nul besoin de rappeler les impacts négatifs de cette pression massive sur les élèves ainsi que sur le corps enseignant, tant l'évaluation du travail des élèves pendant cette année a un impact déterminant sur les opportunités futures de chaque élève. L'expérience montre qu'une pression accrue sur l'évaluation se fait au détriment des temps dévolus à l'apprentissage ainsi qu'à la possibilité de mieux prendre en compte les différents rythmes d'apprentissage. Cette pression accrue génère aussi du stress et des échecs. Le modèle proposé introduit un seuil supplémentaire en 10VP, et donc une étape supplémentaire de stress sélectif.

B. ANTICIPATION DU CHOIX DE FORMATION (DÉCISION DU GYMNASSE ANTICIPÉE)

Ce nouveau modèle induit que le choix de formation doit intervenir en 10^e année, soit une année plus tôt qu'aujourd'hui. Ceci implique que les élèves devront se déterminer à 14 ans déjà sur leur choix d'une formation gymnasiale, respectivement renoncer à choisir une autre voie (par exemple une école de commerce, de culture générale ou une formation professionnelle). Outre que les jeunes manquent de la maturité nécessaire à cet âge, ce modèle risque d'aboutir au résultat inverse de ce que le département affirme souhaiter : que les jeunes fassent un choix éclairé et n'écartent pas par principe la formation professionnelle en choisissant par défaut la formation gymnasiale, seule opportunité qui se présente en 10^e. Un choix d'autant plus attractif pour certaines et certains puisqu'il permet de sortir de l'école obligatoire.

C. HIÉRARCHISATION SYMBOLIQUE DES ÉLÈVES DE VP

Le modèle proposé va créer une hiérarchisation symbolique en voie pré-gymnasiale entre celles et ceux qui partent au gymnase en 10^e et celles et ceux qui feront une 11^e année. Une telle hiérarchisation dans une même classe est problématique dans une dynamique collective d'apprentissage. A contrario, lorsque les élèves entreront au gymnase, celles et ceux arrivant avec une année d'école en moins auront des lacunes scolaires importantes par rapport à celles et ceux qui auront fait le cursus complet. Le modèle proposé est donc profondément problématique puisqu'il induira deux formes de hiérarchisation.